

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
15/12/23 – 01.	Modification de la désignation des représentants du Département des Pyrénées-Orientales au Comité syndical.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Marie-Pierre SADOURNY ayant donné procuration à Jean ROQUE.

Absents : Madeleine GARCIA-VIDAL, Hermeline MALHERBE, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT.

Suppléants présents : Valérie FRANCO, Maya LESNE.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES.

Vu l'article 8 des statuts de l'U.D.S.I.S. du 10 juillet 2020 visés en Préfecture le 17 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°14/03/23-01 concernant l'installation des membres du Département des Pyrénées-Orientales au Comité syndical ;

Vu la délibération n° CP20230629N_39 du Département des Pyrénées-Orientales.

Le Président,

Rappelle que le Département des Pyrénées-Orientales est représenté au Comité Syndical par 8 délégués de droit désignés par l'assemblée départementale. Le Département des Pyrénées-Orientales désigne, selon le même mode, 4 suppléants.

Donne lecture de la délibération du Département des Pyrénées-Orientales, réuni en commission permanente le 29 juin 2023, relative à une modification de la désignation des membres pour sa représentation au sein de l'UDSIS.

En effet, Madame Madeleine GARCIA-VIDAL devient membre titulaire et Monsieur Alexandre REYNAL devient, quant à lui, membre suppléant.

Les représentants du Département au sein du comité syndical de l'U.D.S.I.S. sont :

Titulaires :

Lola BEUZE
Michel GARCIA
Madeleine GARCIA-VIDAL
Hermeline MALHERBE
Martine ROLLAND
Jean ROQUE
Marie-Pierre SADOURNY
Thierry VOISIN

Suppléants :

Marie-Edith PERAL
Marc PETIT
Alexandre REYNAL
Aude VIVES

Propose l'installation de ces membres au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- **Valider** la nouvelle désignation des membres du Département des Pyrénées-Orientales pour leur représentation au sein de l'UDSIS (Madame Madeleine GARCIA-VIDAL devenant membre titulaire et Monsieur Alexandre REYNAL devenant, quant à lui, membre suppléant) ;
- **Installer** ces membres au sein du comité syndical.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE

